

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Transports

Direction générale des infrastructures, des transports et de la Mer

Décision du 5 février 2019

**portant nomination des membres du comité technique spécial
de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

NOR: TRAT1901958S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires,

Vu le procès-verbal des élections du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au renouvellement du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires :

Au titre de l'organisation FO

Monsieur DUBAIL Vincent

Madame CEYLAND Olga

Monsieur MONOT Noël

Au titre de l'organisation UNSA

Monsieur DE PINS Antoine
Madame WALGRAFFE Annabelle
Monsieur BRIQUET Sylvain

Au titre de l'organisation CFDT

Monsieur BROUX Cyrille-Robert
Monsieur TARABAY Ziad

Au titre de l'organisation CGT

Monsieur LANGLET Michaël
Madame WONG Florine

2. Membres suppléants :

Au titre de l'organisation FO

Monsieur CLUZEL Hervé
Madame LAVEDRINE Sylvie
Monsieur GRANGER Gaspard

Au titre de l'organisation UNSA

Madame LYONS Valérie
Monsieur MICHEL Sébastien
Monsieur KREMER Renan

Au titre de l'organisation CFDT

Monsieur GUICHARD Hervé
Madame TISSOT Catherine

Au titre de l'organisation CGT

Monsieur DAVID Vincent
Madame BAABA Nadia

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 05 février 2019

Le directeur général des infrastructures
des transports et de la mer

T. COQUIL